

**ABONNEMENT.**  
**SAUMUR :**  
 Un an ..... 30 fr.  
 Six mois ..... 16  
 Trois mois ..... 9  
**Poste :**  
 Un an ..... 36 fr.  
 Six mois ..... 18  
 Trois mois ..... 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 EWIG, r. Ambroise-Blanchet, 9 ;  
 BLAYETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

**INSERIONS.**  
 Annonces, la ligne, . . . 50 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75 c.  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.  
**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez M. HAYAL-LAVINTE et Co.,  
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
22 Septembre 1881.

CONVOCATION DES CHAMBRES

On lit dans le *Mot d'Ordre* :

« Il nous paraît impossible que le gouvernement ne se résolve pas à convoquer les Chambres dans le plus bref délai. Le ministère accumule fautes sur fautes. Le désarroi militaire est au comble, l'intervention des mandataires de la nation est indispensable pour empêcher la situation actuelle de devenir désastreuse pour nos intérêts et notre dignité.

» L'ordre d'envoyer en Afrique les soldats de la classe 1876, malgré les promesses faites au cours de la période électorale par les préfets, en suite des instructions données par leur chef hiérarchique, M. Constans, avait justement ému l'opinion. A la suite de débats au sein du conseil des ministres, débats dont nous n'avons à rappeler ni l'aigreur, ni la violence, voici que M. Ferry est contraint par ses collègues de donner contre-ordre aux mesures prises il y a deux jours par lui, et d'enjoindre à l'autorité militaire d'arrêter dans les ports d'embarquement, Marseille, Toulon et Port-Vendres, les militaires de cette classe libérables par anticipation, et de les renvoyer immédiatement à leur corps. On conçoit quel trouble va porter dans toute l'armée, et spécialement dans les corps qui se trouvent en présence de l'ennemi, ces tergiversations.

» Les officiers supérieurs qui espéraient avant-hier voir compléter les bataillons sous leurs ordres à six cents hommes, apprendront avec stupéfaction qu'il ne paraît plus nécessaire aujourd'hui que de les porter à cinq cents, et attendront en vain les détachements de renfort qu'on leur promettait, détachements que la dernière circulaire ministérielle vient de désorganiser. Quelle

triste influence peut avoir ce désordre sur le moral de nos soldats ! Tout le monde le comprendra sans que nous insistions davantage sur une situation aussi délicate.

» Nous estimons qu'il n'y a point à examiner si ces ordres et ces contre-ordres successifs sont justifiés ou non par les circonstances. Ce qui est évident, c'est qu'ils engagent au plus haut point la responsabilité du gouvernement, et que les membres du cabinet, quel qu'inténué qu'on le suppose de leur impeccabilité, ne sauraient méconnaître dans quelle dangereuse position ils se mettent, en continuant à agir en l'absence du Parlement. L'instinct de la conservation personnelle devrait suffire pour les instruire de la conduite à tenir dans cette situation critique, et leur inspirer les raisons propres à prévaloir dans l'esprit de M. Jules Grévy contre les scrupules constitutionnels par trop exagérés qui l'empêchent de discerner quel est son devoir.

» Il faut une explication au pays. Il l'attend avec une anxiété trop justifiée, et on ne saurait la lui refuser plus longtemps. Perdre encore un mois en allées et venues, en tergiversations, en contradictions deviendrait un véritable crime de lèse-patrie ; personne, pas plus le Président de la République que ses ministres, ne peut l'ignorer.

» Il est un axiome de droit démocratique dont peuvent et doivent s'inspirer nos dirigeants : « Rien ne prévaut contre le salut de la Patrie ! » Or qui peut nier que la prolongation de la crise africaine, et le spectacle d'une impéritie gouvernementale aussi absolue que celle du cabinet Ferry ne soient grosses de complications extérieures et intérieures auxquelles il importe de couper court ?

» Les députés nouvellement élus doivent peser de toute leur influence sur les ministres pour leur arracher le décret d'immédiate convocation du Parlement. Il leur appartient de déclarer aux membres du cabinet que chaque jour de retard augmente leur responsabilité, et qu'ils leur demanderont un compte sévère du sang inutilement versé en Tunisie et en Algérie, s'ils s'obsti-

ment à se retrancher derrière une judaïque interprétation du texte de la Constitution pour se soustraire à l'obligation de saisir les mandataires du peuple de questions qui ne peuvent être efficacement réglées qu'avec leur intervention.

» A moins de supposer que M. Ferry et ses collègues aient perdu la plus élémentaire intelligence de la politique, ils ne sauraient aujourd'hui douter que le refus de la convocation immédiate des Chambres, c'est pour eux la mise en accusation fatale. — *Emile Richard.* »

Chronique générale.

A la suite de l'examen de la situation en Tunisie, le conseil a reconnu, dit le *Télégraphe*, qu'il était possible d'arriver dans un assez bref délai à un résultat décisif par la prise de Kairouan.

Il résulte des dernières dépêches de Tunisie, reçues par le gouvernement, dit le *National*, que nous sommes très-fortement établis à Zaghouan.

Mardi, les bureaux de la Légation américaine, rue de Chaillot, et ceux du Consulat, rue Scribe, à Paris, ont été fermés en signe de deuil.

Sur les grands boulevards, tous les magasins et établissements tenus par des Américains ont arboré de grands drapeaux, la hampe ornée de longs flots de crêpe, les couleurs repliées par d'autres brassards d'étoffe noire.

La gravité de la situation et l'intention bien arrêtée du gouvernement de rester indifférent aux inquiétudes du pays en ajournant autant que possible la convocation des Chambres, viennent de déterminer plusieurs députés à réunir tous leurs collègues pré-

sents à Paris, et à délibérer entre eux sur les moyens à prendre pour obliger le gouvernement à faire un appel immédiat aux représentants de la nation.

Nous avons vu des lettres de convocation adressées, au nom d'un comité législatif hors session, aux divers députés que l'on sait être à Paris en ce moment, et qui ont déjà laissé leur adresse à la questure de la Chambre. (*Tablettes.*)

On lit dans le *Paris* :

« L'opinion qui prévaut dans l'entourage de M. Grévy — opinion que l'on peut sans imprudence attribuer au Président de la République lui-même, c'est que les scrutins de ballottage, comme les renouvellements partiels, ne sont dans la vie d'une Assemblée que des incidents. Une Chambre existe dès le jour même où le scrutin général est ouvert pour l'élire, et l'on en trouve une preuve dans ce fait que les indemnités des anciens députés ont commencé à courir le 14 octobre 1877.

» Par conséquent, les pouvoirs de la nouvelle Chambre existeront légalement à partir du 14 octobre 1881. Il y aura donc lieu, pour répondre aux exigences de la situation, de la convoquer le samedi 15 ou plus probablement le 17 octobre prochain.

» Comme il ne paraît pas probable qu'aucune objection sérieuse s'élève contre l'interprétation donnée par M. le Président de la République, on peut tenir dès à présent pour certain que les Chambres seront réunies, au plus tard, le 17 octobre.

» Le jour même où paraîtra le décret de convocation, M. Jules Ferry remettra, entre les mains de M. Grévy, la démission collective du ministère qu'il préside. C'est un point dès à présent arrêté.

» Aujourd'hui, nous croyons pouvoir préciser et affirmer que l'on s'est arrêté définitivement à cette double résolution :

» 1° Convocation des Chambres pour le lundi 17 octobre ;

» 2° Démission du cabinet Ferry le jour même où paraîtra le décret de convocation ;

Miguella cherche-t-elle à faire valoir devant lui cet esprit original, délicat, piquant, qui serait si bien, pense-t-elle, celui d'une maîtresse de maison accomplie ? Il faut que l'avocat reste le causeur aimable, calme et distingué, que la jeune fille connaît depuis dix ans : l'impression qui se produit dans son âme ne doit pas gagner son accent.

Le vieux général, la triste et douce parente viennent-ils à dire affectueusement :

— Qu'avez-vous donc, Corentin ? vous voilà bien pâle aujourd'hui. Depuis quel temps, vous êtes changé. Vos travaux sans relâche vous ont-ils fatigué ? ou bien auriez-vous des soucis, des ennuis ?

Tandis qu'un mot insignifiant détourne les sollicitudes, il ne faut pas qu'un serrement de main, un regard ému, une parole tremblante réponde :

« Parce que je vous aime, tout mon être est accablé. »

Cependant, le supplice doit toucher au terme. L'heure approche où la fille d'adoption cessera forcément son œuvre ténébreuse. La lenteur avec laquelle Miguella agit prouve quel sein elle déploie et combien de difficultés elle rencontre. Le jour où elle se déclarera impuissante, l'avocat le sent bien, la cause du baron Paulin pourra être regardée comme désormais à l'abri de toute attaque. Alors, avec les ménagements qui aident le raisonnement et développent l'influence, maître

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois,

MAITRE LE TIANEC

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Tout en se le demandant, Miguella mesure la distance où, de sa main, se trouve la statue. Ses sourcils se froncent. Hésitera-t-elle ? Non. Elle approche une chaise, puis une seconde, puis une troisième qu'elle pose sur la première. Ce n'est pas assez. Deux tabourets s'ajoutent. L'échafaudage est devenu effrayant. Miguella le toise.

Mais n'est-elle pas la fille des collines provençales ? Jadis, son pied d'enfant n'a-t-il pas foulé le bord des ravins et les branches des chênes verts ? Elle s'élançe. En un clin d'œil, elle est au sommet de sa pyramide. A ce moment, sous son poids, une des chaises chancelle. Par un instinct d'épouvante, Miguella se cramponne au bord de l'armoire. Une épouvante nouvelle la saisit aussitôt. L'armoire est-elle bien affermie ? Si elle s'ébranle, c'est l'écrasement, la mort !... Un cri vient aux lèvres de la malheureuse. Comment l'a-t-elle retenue ? Elle-même ne le sait pas. Avec des peines infinies, elle redescend, solidifie l'échafaudage, remonte....

Enfin, elle a réussi, elle tient ce volumineux rouleau où, comme dans un étui grossier, se cache la statue de Bavère. Elle le pose sur la table. D'une main qui tremble encore, elle dénoue les cordons, développe..... et recule avec une sorte de saisissement.

Ce n'était pas la statue allemande qu'au prix de tant de peines, au prix d'un grave danger, Miguella venait d'atteindre et qui, en se dégageant, paraissait à ses yeux... C'était le vieux manteau militaire dans lequel, au soir d'un deuil suprême, le général l'avait roulée elle-même afin de l'emporter dans ses bras, l'arrachant à la souffrance, à la misère, à l'abandon, à la honte peut-être, peut-être au désespoir !... Et là, dans le silence de la nuit, sous la puissance d'une émotion soudaine, Miguella revit la froide mansarde, et l'agonie paternelle, et la nudité des murailles, et la paille jetée à terre où ses membres brisés par la fièvre ne trouvaient que de nouvelles douleurs... Elle s'assit, essaya longuement son front, ses yeux.

Enfin, se dominant, elle refit le paquet, le replaça dans l'armoire, rangea les meubles et s'enfuit.

Un instant après, dans la vieille maison, la dernière lumière s'éteignait. Tout reposait, tout, excepté l'âme coupable dans laquelle se heurtaient la convoitise et le remords. Lequel des deux devait l'emporter ?

XI

— Eh bien ! madame, la question qui s'agitait dernièrement est-elle résolue ? M<sup>lle</sup> de la Jousselière vous donnera-t-elle satisfaction ?

Ainsi parle maître Le Tianec, tandis que Zélie s'assied de nouveau dans le fauteuil placé devant le bureau de l'avocat. Le regard de Corentin interroge autant que ses paroles.

Depuis deux mois, le jeune homme souffre une véritable passion. Il vit devant une idée qui le mine, qui le brise, qui lui impose deux martyres, celui d'une inquiétude torturante et celui d'une lutte perpétuelle contre son caractère simple et expansif. Il a coutume de recevoir chaque jour des secrets qui trouvent dans sa conscience un asile inviolable. Mais, pour la première fois, il lui faut descendre lui-même dans les scènes dont il n'est, d'ordinaire, que le confident. Le rôle qu'il doit jouer le soumet à la plus étroite des contraintes. Son âme limpide ignorait les calculs d'une prudence dont n'usent pas ceux qui n'ont rien à celer : et voilà que, tout à coup, dans cet art qu'il n'apprécie guère, il doit se montrer maître consommé.

La femme pâle vient-elle renouveler ses récits, dérouler ses projets, répéter ses menaces ? Corentin doit avoir le front serein, l'œil pénétrant, le geste solennel.

Miguella cherche-t-elle à faire valoir devant lui cet esprit original, délicat, piquant, qui serait si bien, pense-t-elle, celui d'une maîtresse de maison accomplie ? Il faut que l'avocat reste le causeur aimable, calme et distingué, que la jeune fille connaît depuis dix ans : l'impression qui se produit dans son âme ne doit pas gagner son accent.

Le vieux général, la triste et douce parente viennent-ils à dire affectueusement :

— Qu'avez-vous donc, Corentin ? vous voilà bien pâle aujourd'hui. Depuis quel temps, vous êtes changé. Vos travaux sans relâche vous ont-ils fatigué ? ou bien auriez-vous des soucis, des ennuis ?

Tandis qu'un mot insignifiant détourne les sollicitudes, il ne faut pas qu'un serrement de main, un regard ému, une parole tremblante réponde :

« Parce que je vous aime, tout mon être est accablé. »

Cependant, le supplice doit toucher au terme. L'heure approche où la fille d'adoption cessera forcément son œuvre ténébreuse. La lenteur avec laquelle Miguella agit prouve quel sein elle déploie et combien de difficultés elle rencontre. Le jour où elle se déclarera impuissante, l'avocat le sent bien, la cause du baron Paulin pourra être regardée comme désormais à l'abri de toute attaque. Alors, avec les ménagements qui aident le raisonnement et développent l'influence, maître

3° Constitution d'un nouveau cabinet qui sera en mesure de se présenter devant le Parlement dès l'ouverture de la session. »

Nous croyons savoir que le ministre des finances ayant nettement refusé au ministre de la guerre de lui allouer de nouveaux fonds avant la convocation des Chambres, une scène très-violente a eu lieu au conseil des ministres tenu avant-hier soir.

Le Temps annonce le départ du général Saussier, qui se rend d'Algérie en Tunisie.

L'arrivée du général en chef coïncidant avec le retour de M. Roustan, semble présager un mouvement général de notre corps expéditionnaire, une opération d'ensemble qui assurerait enfin l'ordre dans la Régence.

Un correspondant particulier apprend au même journal que le 17 septembre le colonel Moulin a passé, à Soussou, une revue de nos troupes, précédée d'une cérémonie religieuse, à laquelle ont assisté tous les agents consulaires et tous les Français. L'état-major occupait le chœur de l'église catholique, et le gouverneur tunisien Baccouch a voulu figurer au Te Deum à côté des officiers français.

Le colonel Moulin a donné un exemple qui, nous voudrions l'espérer, ne sera pas blâmé en haut lieu. La France ne peut que gagner, aux yeux des indigènes, en se montrant respectueuse de son culte et en rendant à Dieu les hommages publics qui lui sont dus.

Le conseil général des Hautes-Pyrénées a adopté, dans sa dernière session, un vœu qui tend à la modification de l'article 24 du Code civil. Cette assemblée demande que les congréganistes, par le fait même de leur affiliation à une corporation religieuse, soient assimilés aux Français qui ont pris, sans autorisation, du service militaire à l'étranger, et qui ont ainsi perdu leurs droits civils.

Les préfets viennent de recevoir du ministre de l'intérieur l'ordre de procéder à une enquête et de transmettre les renseignements les plus détaillés sur les établissements où l'on recueille les enfants orphelins ou abandonnés.

Dans la première quinzaine de ce mois, il a été prononcé, à Paris, quatre-vingt-onze faillites, quarante de plus que dans la quinzaine correspondante de 1880.

#### LA CONVERSION DU 5 0/0.

A remarquer, dans les Débats du 14 septembre, deux affirmations précieuses :

« Si la conversion du 5 0/0 n'a pas été effectuée depuis longtemps, c'était pour des raisons politiques et non pour des raisons financières. »

Le Tianec fera comprendre à la femme étrangère que, non seulement une revendication judiciaire est depuis longtemps prescrite, mais qu'un appel jeté à l'équité ne serait lui-même qu'un mot tombant dans le vide, y cherchant un coupable et ne le trouvant pas. Ce mot n'aurait d'autre résultat que de provoquer l'indignation d'une famille qui, devant un soupçon tout gratuit, se dresserait à son tour et réclamerait victorieusement le secours des tribunaux pour défendre la mémoire d'un père. Une poursuite en diffamation, l'amende et la prison, telles sont les perspectives que l'avocat déroulera devant la fille d'Albrecht. Sans doute une fuite précipitée, dans tous les cas une discrétion sévère, deviendra l'inévitable conséquence de ces avertissements.

Mais il faut d'abord que Miguella se désintéresse. Dieu veuille qu'auparavant rien ne vienne trahir maître Le Tianec !

Aussi, en attendant ce moment décisif, le jeune homme demeure-t-il dans une continuelle anxiété. Il voudrait, s'il le pouvait sans imprudence, presser les faits et les conclusions.

C'est donc avec une indignation mêlée d'une sorte de soulagement qu'il a entendu la femme pâle lui narrer ses entrevues avec Miguella et lui avouer de quelle commission coupable la jeune fille l'avait chargée.

(A suivre.)

#### L'autre :

« Le gouvernement ne peut pas impunément dégrever tout ce qui touche au commerce, à l'industrie, et abandonner l'agriculture. »

Il est impossible de mieux dire ce que nous nous évertuons à répéter depuis des années, mais il est précieux que cela vienne d'un des principaux et des plus autorisés soutiens de la République qui dit marcher au devant des désirs des populations. Il est évident que l'agriculture est sacrifiée complètement à l'industrie et au commerce, et cela pour des raisons politiques qu'il est superflu de répéter ici.

Quant à la question de la conversion, nous avons déjà dit, l'année passée, que c'était uniquement pour des raisons politiques qu'on la retardait depuis trois ans, afin de ne pas s'aliéner pour les élections la classe si nombreuse et puissante des rentiers. Cet opportunisme politique a coûté trois fois 75 millions à la France. Avec la moitié de cette somme, on aurait pu secourir l'agriculture autrement que par des phrases creuses !

#### EN AFRIQUE.

Les départs de troupes pour la Tunisie se poursuivent dans des conditions qui prouvent à la fois et l'incroyable incapacité qui règne au ministère de la guerre et la gravité des pertes que nous subissons en Afrique.

Un détachement, commandé pour aller en Tunisie, a dû partir, hier matin, de Montpellier.

L'Union nationale, de cette ville, écrit à ce propos :

« Mensonges de l'Agence Havas, démentis officiels, diatribes officieuses, rien ne saurait lutter contre la vérité ; ce n'est pas un bataillon qui se forme, c'est un effectif que l'on complète. »

Le 122<sup>e</sup> envoi 450 hommes en Tunisie ; il faut en conclure que le premier bataillon de ce régiment a perdu à lui seul 450 soldats. Que nos lecteurs tirent de ce renseignement la conclusion que la logique impose. »

Le vapeur la Ville d'Oran est arrivé le 21 septembre à Tunis avec un chargement de troupes.

Le 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied a quitté hier la Manouba pour se diriger vers Zaghouan.

On croit généralement que les Arabes ont empoisonné le canal de Zaghouan en y jetant des cadavres ; l'eau est analysée tous les jours.

Le Télégraphe a reçu la dépêche suivante :

« Oran, 21 septembre. »

« Sliman voudrait renouer des négociations. Son frère et son fils Zaïr-ben-Sliman viennent d'arriver à Tlemcen, où ils étaient attendus. Un crédit de trente francs par jour a été alloué pour leur réception. »

« L'alliance des trois marabouts reste pourtant certaine. Je maintiens que Sliman s'est abouché avec Kaddour. »

« Le bruit court, je vous le transmets sous réserve, que Kaddour-ben-Sahram, agha de Tiaret, se serait enfui, emportant des provisions considérables. »

MAROC. — D'après une dépêche de Madrid, 21 septembre, le Correo déclare que, vu l'attitude de l'Angleterre et de l'Italie, l'entrée de l'armée française sur le territoire du Maroc soulèverait des difficultés diplomatiques.

TRIPOLITAINE. — La Porte est sur le point d'envoyer 6,000 hommes à Tripoli ; 4,000 sont déjà partis.

#### Départs de troupes.

Marseille, 21 septembre.

Samedi soir, à 5 heures, est parti le Charles-Quint, paquebot de la Compagnie générale transatlantique, emportant à bord des détachements de militaires appartenant aux régiments suivants : 4 officiers et 105 hommes du 5<sup>e</sup> de ligne, venant de Caen ; 4

officier et 106 hommes du 7<sup>e</sup> de ligne, venant de Cahors ; 1 officier et 116 hommes du 63<sup>e</sup> de ligne, venant de Limoges ; 1 officier et 108 hommes du 408<sup>e</sup> de ligne, venant de Bergerac ; 4 officiers et 126 dragons du 8<sup>e</sup> régiment et 4 officiers et 32 dragons du 9<sup>e</sup> régiment, venant tous de Paris ; en outre, 26 militaires isolés appartenant à différents corps ; en tout un effectif de 520 hommes qui vont à Bougie et à Philippeville. Ce paquebot, qui porte le courrier et fait escale sur toute la côte algérienne, se rend directement à Alger. Il emporte aussi 456 passagers civils.

De nombreux détachements destinés à renforcer le corps expéditionnaire de Tunisie continuent à arriver dans notre ville.

Dimanche, à 6 h. 30 du soir, arrivaient 4 officiers et 110 hommes du 25<sup>e</sup> de ligne ; à 10 h. 40, 2 officiers et 284 hommes des 65<sup>e</sup> et 135<sup>e</sup> ; un peu après 11 h., 4 officiers et 439 hommes du 125<sup>e</sup>.

Lundi, sont arrivés, vers 3 heures 1/2 : 4 officiers et 128 hommes des 6<sup>e</sup> et 83<sup>e</sup>, ainsi que deux détachements de la 7<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Un officier et 105 hommes du 122<sup>e</sup> ; un détachement du 16<sup>e</sup> escadron du train des équipages, venant d'Orange ; un détachement d'infirmiers militaires a dû arriver à 5 heures et demie, lundi matin.

Dans le cours de la journée, 1 officier et 445 hommes du 3<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Marseille, ont été embarqués avec toutes les troupes précitées sur un paquebot de la Compagnie transatlantique qui les transportera à la Goulette.

D'autres détachements ont dû arriver lundi pour s'embarquer le lendemain.

#### On lit dans le Progrès militaire :

« La circulaire ministérielle que nous avons publiée samedi, prescrivant de faire entrer les hommes de la classe de 1876 dans la composition des détachements envoyés en Afrique, a causé une telle émotion que le ministre vient d'être obligé de la rapporter. »

« Ces hommes devront être arrêtés aux ports d'embarquement et renvoyés à leurs corps ; de nouveaux détachements seront formés pour les remplacer... »

« On comprend le mécontentement public en se rappelant les déclarations imprudentes du gouvernement pendant la période électorale. Que n'a-t-on eu le courage de déclarer alors que le maintien de la classe 1876, quelques semaines au-delà de l'époque accoutumée, serait sans doute indispensable ! »

« C'est à cette classe, en effet, qu'appartient le plus grand nombre des sous-officiers et des caporaux. »

« On s'est trop habitué dans le pays à considérer les renvois anticipés comme un droit, et le service obligatoire comme une charge qu'il est bon d'alléger à tout prix. »

« Le gouvernement devrait réagir contre ces tendances. Mais puisqu'il ne l'a pas fait, pourquoi le ministre de la guerre a-t-il pris cette malencontreuse mesure qu'il est forcé de contremander ? Le voyage inutile aller et retour des hommes de 1876 va encore accroître en pure perte nos dépenses de Tunisie. »

« En outre, les bataillons que le général Farre avait jugé nécessaire de porter à 600 hommes, vont rester au chiffre de 500, sinon au-dessous ! Ah ! qu'une petite faute peut avoir de grandes conséquences ! »

Nous apprenons, dit le Réveil, de Chartres, que six hommes du 4<sup>e</sup> escadron des équipages militaires, en garnison à Chartres, qui avaient été envoyés en Algérie, viennent d'y être tués. Ces hommes étaient commandés par le brigadier Launay, qui a payé de sa vie, comme ses compagnons, la défense de notre colonie africaine.

Dernièrement, nous apprenions la mort d'un chartrain, le jeune Martin. A ce propos, on nous informe que la famille fut informée du décès par un petit papier envoyé de la mairie de Chartres. Il nous semble que M. le maire aurait pu prendre quelques ménagements pour faire connaître, à une mère et à un père, une aussi fatale nouvelle. Il paraît qu'il n'en a rien été ! — Tant pis pour M. le maire.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 septembre.

L'attitude générale du marché est excellente. Le

5 0/0 se traite à 116.75. L'italien est à 89.55. Le Turc à 16.80.

On est sur le Crédit foncier à 1.695 et 1.690. Ces cours attestent une amélioration sur les prix d'hier. Les achats du comptant sont toujours fort actifs. Les tendances sur la Société française financière, à 987.50, sont très-nettement déclarées dans le sens de la hausse.

Le Crédit de France poursuit très-vigoureusement sa marche ascensionnelle. On demande ce titre à 810 et 815. Les primes se traitent avec des écarts de 50 fr. pour la liquidation du 15 octobre prochain. Nos prévisions sont donc pleinement justifiées.

La Banque nationale est en vive demande à ses cours précédents. Les bons de l'Assurance financière donnent lieu à des achats suivis.

Parmi les bonnes affaires offertes au public, signalons l'émission de 6,500 obligations 5 0/0 de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine ; le gouvernement français a accordé à la Société une subvention de 4,500,000 fr., ce qui est un gage précieux pour les obligataires. On verse 25 fr. en souscrivant, 62 fr. 50 le 5 octobre. Ces obligations sont remboursables au pair en dix années par tirages semestriels ; le pair annuel est de 15 fr. ; le coupon de 7 fr. 50, échéant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, sera reçu à compte sur le dernier paiement ; le taux d'émission est donc de 280 fr. — On souscrit au Comptoir industriel de France et des Colonies, 10, rue des Pyramides.

La Banque transatlantique est fort bien tenue sur le marché officiel à 642.50.

Le Crédit général français est très-ferme à 830.

La Banque de Prêts à l'Industrie est demandée à 625.

Lyon, 1,800 ; Midi, 1,290.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La guerre c'est l'imprévu, toujours l'imprévu. Si les manœuvres petites ou grandes doivent être un exercice préparatoire et s'en rapprocher de plus en plus, celles de la 36<sup>e</sup> brigade qui se font en ce moment dans notre région sont un modèle accompli de la guerre. Les troupes en cantonnement chez nous ne vivent que dans l'imprévu, et cet état rejaillit sur la population civile.

D'abord, toutes les troupes devaient être concentrées à Saumur hier mercredi. Le 77<sup>e</sup> seul est arrivé.

Les deux batteries d'artillerie ont fait leur entrée chez nous aujourd'hui, et le 135<sup>e</sup>, que l'on attendait hier et avant-hier, n'arrivera plus vraisemblablement que demain vendredi.

D'après certains on-dit, un simulacre de la prise de Saumur devrait avoir lieu demain matin. Dès 3 heures, le ralliement sonnerait, et chaque bataillon et compagnie se dirigerait vers le point qui lui serait désigné pour l'attaque comme pour la défense.

Les troupes se reposeraient samedi, et, d'après d'autres rumeurs, le général de Gallifet viendrait dimanche, à 3 heures du matin. Artillerie et infanterie se dirigeraient aussitôt vers Montreuil-Bellay pour manœuvrer sous le commandement du général.

Ne pas oublier que toutes ces dispositions, presque officielles hier soir, peuvent bien être abandonnées à cette heure et être remplacées par d'autres qui ne seront plus à l'ordre de demain.

Les troupes sont fatiguées de ces marches forcées.

Le 77<sup>e</sup> est allé ce matin faire l'école de bataillon et l'école de tirailleurs dans la prairie du Bray.

69 soldats et sous-officiers du 125<sup>e</sup> de ligne, faisant partie de la classe 1876, sont rentrés mardi soir à Poitiers venant de Lyon, où ils ont été détachés du contingent de 133 hommes parti samedi pour la Tunisie.

M. J. Roubaud, le nouveau directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, adresse la circulaire suivante aux abonnés et habitués du Grand Théâtre d'Angers :

« Mesdames, Messieurs, »

« J'ai l'honneur de vous soumettre le Tableau du nouveau personnel qui doit desservir vos Théâtres pendant la saison 1881-1882. »

« Bien que je n'aie pas l'honneur de vous être connu, j'ose espérer, si un ardent désir de vous plaire, ma vieille expérience administrativement parlant, vos paraissent des titres suffisants à votre courtoisie, vous paraissent des titres suffisants à votre confiance, j'ose espérer, dis-je, que vous voudrez bien me seconder dans une entreprise hasardeuse, mais que je tiens à grand honneur de conduire à bonne fin. »

« Agréés, je vous prie, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux. »

J. ROUBAUD.

Angers, le 20 septembre 1881. »

Nous donnons plus loin le tableau de la troupe d'opéra et de comédie. Les débats

auront lieu à Saumur le lundi 3 octobre, avec l'opéra.

### École de cavalerie de Saumur.

LISTE des Sous-Officiers, élèves officiers, appelés à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie (1881-1882) à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

#### Cuirassiers.

MM. Walch, adjudant, du 1<sup>er</sup> régiment.  
Thevenez, adjudant, id.  
Barbarat, adjudant, du 2<sup>e</sup>.  
Maubourguet, adjudant, du 3<sup>e</sup>.  
Merle de la Brugère de Laveaucoupet, maréchal des logis chef, du 3<sup>e</sup>.  
Caillotte de l'Hervilliers, adjudant, du 4<sup>e</sup>.  
Muller, adjudant, du 5<sup>e</sup>.  
Becquet-Maraicherie, adjudant, du 6<sup>e</sup>.  
Mallet de Chauny, maréchal des logis chef, du 7<sup>e</sup>.  
Hinault, adjudant, du 7<sup>e</sup>.  
Le Chanteur, adjudant, du 8<sup>e</sup>.  
Raquin, adjudant, du 9<sup>e</sup>.  
Bukavant, adjudant, du 11<sup>e</sup>.  
Chapellier, adjudant, du 12<sup>e</sup>.

#### Dragons.

MM. Beneyton, maréchal des logis chef, du 1<sup>er</sup> régiment.  
Bourgeois, adjudant, du 2<sup>e</sup>.  
De Massol de Rebetz, maréchal des logis chef, du 2<sup>e</sup>.  
Martignon, adjudant, du 4<sup>e</sup>.  
Brunswig, maréchal des logis chef, du 5<sup>e</sup>.  
De Rolland, maréchal des logis chef, du 6<sup>e</sup>.  
De Metz, maréchal des logis chef, du 7<sup>e</sup>.  
Ruez, maréchal des logis chef, du 8<sup>e</sup>.  
Demoulin, adjudant, du 9<sup>e</sup>.  
Vuibert, maréchal des logis chef, du 10<sup>e</sup>.  
Fleuriot de Langle, adjudant, du 10<sup>e</sup>.  
De Gaulejac, maréchal des logis chef, du 11<sup>e</sup>.  
De Schmid, adjudant, du 12<sup>e</sup>.  
Estève, maréchal des logis chef, du 13<sup>e</sup>.  
De Colnet, maréchal des logis, du 13<sup>e</sup>.  
Chassot, maréchal des logis chef, du 15<sup>e</sup>.  
Maitre, adjudant vagemestre, du 15<sup>e</sup>.  
Burnez, maréchal des logis chef, du 15<sup>e</sup>.  
Ancellet, adjudant, du 16<sup>e</sup>.  
Fournet, maréchal des logis chef, du 16<sup>e</sup>.  
Courcier, adjudant, du 18<sup>e</sup>.  
Bernard-Derosne, maréchal des logis chef, du 19<sup>e</sup>.  
Maurer, adjudant, du 22<sup>e</sup>.  
Rivard, adjudant, du 23<sup>e</sup>.  
De la Tour, maréchal des logis, du 24<sup>e</sup>.  
Couturier, maréchal des logis chef, du 26<sup>e</sup>.

#### Chasseurs.

MM. Serot, maréchal des logis chef, du 1<sup>er</sup> régiment.  
Seigneur, maréchal des logis chef, du 2<sup>e</sup>.  
De Lagenesse, maréchal des logis, du 4<sup>e</sup> (Tunis).  
Giannettini, adjudant, du 5<sup>e</sup>.  
Du Peyrot, adjudant, du 6<sup>e</sup>.  
Prévoist, adjudant, du 6<sup>e</sup>.  
Beyler, maréchal des logis chef, du 7<sup>e</sup>.  
Lafon de Laduye, adjudant, du 10<sup>e</sup>.  
Herré, maréchal des logis chef, du 12<sup>e</sup>.  
D'Audirie, maréchal des logis chef, du 14<sup>e</sup>.  
Azier, adjudant, du 15<sup>e</sup>.  
Isman, adjudant, du 16<sup>e</sup>.  
Baron, maréchal des logis chef, du 17<sup>e</sup>.  
Caubert, maréchal des logis, du 17<sup>e</sup>.  
Lecoq, adjudant, du 18<sup>e</sup>.  
Jourdan de Mazot, maréchal des logis chef, du 18<sup>e</sup>.  
Rousselot de Saint-Séran, maréchal des logis, du 18<sup>e</sup>.  
Boussac, maréchal des logis chef, du 18<sup>e</sup>.  
Reverdý, maréchal des logis chef, du 20<sup>e</sup>.

#### Hussards.

MM. Mainguet, adjudant, du 1<sup>er</sup> régiment.  
Lestac, adjudant, du 3<sup>e</sup>.  
Saucié, adjudant, du 3<sup>e</sup>.  
Lemius, adjudant, du 6<sup>e</sup>.  
Malusier, maréchal des logis, du 7<sup>e</sup>.  
Archinard, adjudant, du 7<sup>e</sup>.  
Grob, maréchal des logis chef, du 8<sup>e</sup>.  
Perrier, adjudant, du 10<sup>e</sup>.

#### Chasseurs d'Afrique.

M. Bernadou, maréchal des logis chef, du 4<sup>e</sup> régiment.  
MM. Gandin, maréchal des logis chef, du 1<sup>er</sup> régiment.  
Jochem, maréchal des logis chef, du 3<sup>e</sup>.  
Brisson, maréchal des logis, 1<sup>er</sup> secrétaire du trésorier, du 3<sup>e</sup>.

#### Compagnies de remonte.

M. Jacquier, adjudant, de la 5<sup>e</sup> compagnie.  
Ecole de cavalerie.  
MM. Verrolet, maréchal des logis titulaire.

Foache, adjudant maître de manège.  
Humann, adjudant.  
Demange, maréchal des logis chef.

Ecole supérieure de guerre  
M. de Baëque, maréchal des logis.  
Dépôt de remonte de Saint-Lô.  
M. Canioni, maréchal des logis, du 6<sup>e</sup> chasseurs (comptable au dépôt de remonte de Saint-Lô).

#### SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.  
Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 25 septembre 1881, à 4 heures du soir.

#### Programme.

1. Le Contrebassier, boléro..... FAVRE.
2. Les Cloches de Corneville, fantaisie..... PLANQUETTE.
3. Il Delirio, mazurka..... ESCUDIER.
4. L'Africaine, fantaisie..... MEYERBEER.
5. Don Quichotte, quadrille..... TILLIARD.

#### POITIERS.

De toutes parts, dit le Courrier de la Vienne, des plaintes continuent à nous arriver au sujet du maraudage dans les vignes.

Des propriétaires nous déclarent que ces déprédations peuvent être évaluées, dans quelques petits vignobles des environs de Poitiers, au cinquième et souvent au quart de la récolte. Comme on le voit, c'est sérieux, et il est temps que l'autorité veuille bien prendre des mesures pour faire cesser ces vols par trop audacieux.

Un propriétaire important d'une commune voisine de notre ville nous disait qu'on parlait chez lui d'individus qui ne possèdent pas de vignes, et qui chaque année, après vendanges, vendent plusieurs barriques de vin, qui très-certainement n'ont d'autre origine que le vol.

### Grand Théâtre d'Angers.

Voici le tableau de la troupe pour la saison théâtrale 1881-1882, qui commencera à Angers le jeudi 29 septembre courant:

#### Administration.

MM. ROUBAUD, directeur.  
ROUBAUD, MARIUS, fils, caissier.  
BERTON, Ch., régisseur de l'opéra.  
LAUZONI, régisseur de comédie.  
DE GASCQ, deuxième régisseur.  
CONSTANT, régisseur des chœurs.  
LELONG, GUSTAVE, 1<sup>er</sup> chef d'orchestre en tous genres.  
SUETTE, 2<sup>e</sup> chef d'orchestre, 1<sup>er</sup> au besoin.  
DE LEUW, répétiteur des chœurs (hommes).  
BOELAERT, répétiteur des chœurs (dames).  
LELONG, HENRI, pianiste-accompagnateur.  
BODET, contrôleur en chef préposé à la location.  
COUTANT, contrôleur.  
CROUANET, chef machiniste.  
M<sup>me</sup> CAILLÉ, costumière.  
MM. AUDOUIN, BROUARD, souffleurs.

#### Opéra-comique, Traductions et Opérettes.

MM. LEROY, HENRI, premier ténor léger, traduction.  
AUGEVILLE, ÉMILE, second ténor, des premiers, premier ténor d'opérette.  
YTRAC, baryton en tous genres.  
LAMARCHE, première basse.  
GRONDARD, deuxième basse.  
E. LENFANT, ténor en tous genres.  
DEPY, Louis, ténor d'opérette.  
BERTON, CHARLES, larquette.  
PERNET, larquette d'opérette.  
DEMON, troisième ténor.  
PASCAUD, troisième basse.  
DE GASCQ, des deuxième et troisième basses.  
ANATOLE, coryphée-ténor.  
PUTON, coryphée-basse.

#### DAMES.

M<sup>me</sup> ARNAUD, LOUISE, de l'Opéra-Comique, première chanteuse légère en tous genres.  
CRETSEY, NILDA, première chanteuse légère (en double).  
GUÉRIN, ALIX, première dugazon, chanteuse d'opérette.  
HUGOT, LUCIE, deuxième chanteuse d'opérette, deuxième dugazon.  
MOINE, première duègne, mère dugazon.  
DE BEER, deuxième duègne.  
BOURGOIN, MARIE, troisième dugazon d'opérette.  
DE GASCQ, coryphée, première dessus.  
PUTON, coryphée, deuxième dessus.

#### Drame, Comédie et Vaudeville.

MM. BEAUCHAMP, ARMAND, premier rôle en tous genres.  
MOREL, CHARLES, jeune premier rôle, fort jeune premier.  
SIMONEAU, des jeunes premiers rôles, des jeunes premiers.  
CHRÉTIEN, jeune premier amoureux.  
NITRAM, père noble, premier rôle marqué.  
LAUZONI, grand troisième rôle.  
GRONDARD, rôles de convenance.  
LENFANT, premier comique en tous genres.  
DEPY, Louis, grand premier comique.  
PERNET, comique marqué, grime.  
PRAUD, second comique.  
DE GASCQ, des jeunes troisième rôles, des rôles de genres.  
ROBERT, amoureux comique.  
CONSTANT, CHARTIER, utilités.

#### DAMES.

M<sup>me</sup> MONTVALLIER, premier rôle en tous genres, grande coquette.  
BIXET-MAZELIN, jeune premier rôle, fort jeune première.  
LAPEYRIÈRE, JEANNE, première ingénuité, jeune première.  
BOURGOIN, MARIE, ingénuité, amoureuse.  
HUGOT, LUCIE, première soubrette travestie.  
MOINE, duègne, mère noble.  
DE BEER, deuxième duègne.  
AUGEVILLE, deuxième et première soubrette.  
ALBERT, JEANNE, deuxième soubrette.  
DE GASCQ, des coquettes et deuxième soubrette.  
DUFOUR, MARIE, des deuxième ingénuité.  
SUETTE, ANATOLE, utilités.

### Faits divers.

Nous lisons dans le *Messenger d'Oléron*:

« Nos lecteurs ont sans doute appris que deux bateaux de pêche se sont perdus à quelques jours d'intervalle, sur la côte de Saint-Jean-de-Luz.

» Le premier était monté par six hommes, dont cinq se sont sauvés après une lutte désespérée.

» Le seul qui ait péri était le *crocheteur* du couvent des capucins de Bayonne et du couvent des bénédictins de la Bastide.

» Le second bateau était aussi monté par six hommes.

» Un seul a péri: c'était le *beau-père* du *crocheteur*.

» Si c'est un *hasard*, on avouera que c'est un *hasard* bien intelligent. »

On a beaucoup parlé, ces temps-ci, du service militaire des chiens en Russie. Mais ceci n'est point nouveau dans l'armée française.

Pendant un grand nombre d'années, à peu près de 1842 à 1865, dans certaines garnisons d'Algérie, à Bougie par exemple, il y avait dans chaque blockauss qui défendait la ville plusieurs chiens nourris aux frais de l'État.

Chaque soir, on envoyait au corps de garde des postes extérieurs l'un de ces chiens, qui se tenait près du factionnaire.

Aujourd'hui encore, sur toute la frontière française de l'Est et du Nord, du fort l'Elcuse à Dunkerque, les brigades de douaniers ont un certain nombre de chiens enrégimentés, portés sur les registres spéciaux, et nourris aux frais de l'administration.

Ces chiens sont chargés de veiller avec les préposés de garde pendant la nuit, de les défendre et principalement d'arrêter les chiens dont les contrebandiers se servent pour passer sans risques personnels des dentelles, des montres et autres menus objets de valeur.

Ce sont alors des combats effroyables qui émeuvent toute la contrée, et il est bien rare que, par suite, les hommes des deux partis n'en viennent pas aux mains.

Le Mexique est, on le sait, une des patries privilégiées de la fièvre jaune. Un médecin de ce pays, M. le docteur Carmona y Valle, guidé par les découvertes de M. Pasteur sur les vibrations, serait parvenu à découvrir le parasite de la fièvre jaune. Nous souhaitons que le maître puisse ratifier les affirmations du disciple. L'inoculation préservatrice serait alors tout indiquée pour lutter contre le *vomito negro*. Ce serait un bienfait de plus à inscrire à l'actif déjà si riche de M. Pasteur et de la science française.

Un habitant de Pesth vient de célébrer son vingt-cinquième duel par un grand banquet. La Société, d'ailleurs assez nombreuse, ne se composait que de personnes ayant eu pendant leur vie au moins une dizaine de duels. Tous les convives portaient des traces de leurs exploits. On voyait des balafres aux visages, des oreilles et des nez fendus, des mains aux doigts coupés, etc. L'amphytrion se distinguait surtout par la variété de ses blessures.

### CONSEILS ET RECETTES.

Les vendanges sont commencées dans notre région. Voici quelques conseils que les propriétaires ou cultivateurs qui ont du vin à récolter feront bien de mettre à profit; nous les empruntons à la *Gazette des Campagnes*:

« C'est une économie bien fautive que celle qui décide à loger un vin nouveau dans des fûts ayant contenu des vins aigris, ou amers, ou moisis, ou dans des fûts dont les parois sont imprégnées d'une matière odorante quelconque.

» Tout fût qui est dans ce cas doit être démonté, et toutes ses douelles doivent être varloppées de façon que toute trace de corps étranger disparaisse de l'intérieur. Ensuite, il faut nettoyer le fût avec de l'eau chaude additionnée d'un vingtième d'acide sulfurique. On roule de façon que tout l'intérieur soit imprégné de liquide acide, qui détruit tous les atomes de matière pouvant être un ferment; ensuite on rejette ce liquide, on lave à grande eau; puis on parfume l'intérieur avec quelques litres de vin additionné d'alcool bon goût.

» On lave aussi à l'eau de chaux très-chaude, mais le résultat n'est pas aussi sûr lorsque le fût a une odeur de mois. Alors, le seul moyen certain consiste à enlever la surface du bois à l'intérieur et même les entre-deux des douves.

» En tous cas, la pire de toutes les coutumes et la plus ruineuse, c'est de détériorer son vin en le logeant dans un fût mal nettoyé, et imprégné de matières aigres ou de moisissure. »

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — La pêche à la ligne en Norvège, par Robert Vallier. — Courrier du palais, par M<sup>re</sup> Guérin. — La ville d'Arta, en Épire, par R. Vallier. — Le *Marriage de Gabrielle*, par Daniel Lesueur (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Les nouveaux députés de la Seine: M. Frédéric Passy, VIII<sup>e</sup> arrondissement; M. Ranc, IX<sup>e</sup> arrondissement; 2<sup>e</sup> circonscription; M. Henri Maret, XVII<sup>e</sup> arrondissement; 2<sup>e</sup> circonscription; M. Tony Réville, XX<sup>e</sup> arrondissement; 2<sup>e</sup> circonscription; M. Delattre, Saint-Denis, 1<sup>re</sup> circonscription. — La pêche en Norvège. — Théâtre de la Porte Saint-Martin: *La Biche au Bois*, féerie en trente tableaux; de MM. Cogniard frères, E. Blum et R. Toché. — Algérie: les incendies dans la province de Constantine. — Catastrophe de Charenton. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Exposition nationale de Milan: *Tendresse léonine*, groupe par M. Diego Sarti, de Bologne. — Les nouvelles frontières grecques: la ville d'Arta, en Épire. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50, trois mois, 6 fr.  
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

POLMER & Co, Imprimeurs-Éditeurs, 3, rue de Madame, Paris.

### JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER  
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS  
20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites  
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Enseignement — Agriculture — Horticulture — Voyages — Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro: 30 centimes

ABONNEMENTS: Paris, un an: 14 fr. — Six mois: 7 fr. 50.  
Départements: un an: 15 fr. — Six mois: 8 fr.  
Les 4 volumes des *Connaissances Utiles*, formant 1500 pages et 450 gravures, à 6 fr. au lieu de 24 fr.  
Expédition 1 fr. 25 en sus pour port.

Prime du Journal aux Abonnés d'un an

### LA CONQUÊTE DU GLOBE

LA DÉCOUVERTE DES PÔLES  
Par CH. HERTZ  
Un splendide vol. gr. in-8 formant 470 pages, orné de 150 gravures et cartes. Reliure riche, fr. dor., 25 fr. au lieu de 40 fr.  
90 cent. en sus pour port.  
Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démanagements, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.  
LA ROCHE-FOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,

flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc. Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean, GONNARD, BASSON, successeur de TEXIER, J. BASSON, pharmacien et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (Limples), 8, rue Casignol, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
h.	matin.	h.	matin.
8	25	10	31
11	15	7	29
1	17	4	55
4	55	11	48
7	50		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
h.	matin.	h.	matin.
5	50	9	13
8	35	5	17
12	15	3	50
6	45	10	47

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 52.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	80	05	Comptoir d'escompte	1030			C. gén. Transatlantique	615		
3 % amortissable	87	25		Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1970	45	
3 % amortissable nouveau	85	50		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1700	10		Société autrichienne	770	5	
4 1/2 %	114			Obligations foncières 1877	361	1		<b>OBLIGATIONS.</b>			
5 %	110	60	20	Obligations communales 1879	448			Est	389		
Obligations du Trésor	514	50		Obligat. foncières 1879 3 %	466	25		Midi	390		
Obligations du Trésor nouvelles	512			Sec. de Crédit ind. et comm.	775			Nord	399		
Dép. de la Seine, emprunt 1887	234			Crédit mobilier	765			Orléans	399		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	568	3		Est	830	5		Ouest	390		
— 1865, 4 %	516			Paris-Lyon-Méditerranée	1800			Paris-Lyon-Méditerranée	390		
— 1869, 3 %	403			Midi	1280			Paris (Grande-Ceinture)	393		
— 1871, 3 %	395			Orléans	2090			Paris-Bourbonnais	389		
— 1875, 4 %	519	1		Ouest	1370			Canal de Suez	576	25	
— 1876, 4 %	519			Compagnie parisienne du Gaz	1631	25					
Banque de France	6430										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES	
h.	matin.	h.	matin.
9	heures 8 minutes	8	minutes du matin
6	45	8	45
8	56	8	56
1	25	1	25
3	32	3	32
7	15	7	15
10	37	10	37

Le train partant d'Angers à 5 heures 55 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

**PURGE LEGALE**

D'un exploit du ministère de Delaunay, huissier à Saumur, en date du dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré.

Il appert : qu'à la requête de M. Jean-Baptiste Lemardelay-Guyon, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine,

Agissant au nom et comme maire de ladite ville de Doué, en vertu d'un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, pris en conseil de préfecture, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-un,

Pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> V. Le Ray, avoué-licencié près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12 ;

Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Saumur, d'un acte fait au greffe, le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, constatant qu'à l'effet de purger l'immeuble ci-après des hypothèques légales dont il pourrait être grevé, M<sup>e</sup> Le Ray, avoué de l'acquéreur, des qualités qu'il agit, a déposé au greffe la copie collationnée, enregistrée, et l'extract d'un contrat de vente dressé par M<sup>e</sup> Taureau, notaire à Doué, les neuf et quatorze août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, transcrit, contenant vente à M. Jean-Baptiste Lemardelay-Guyon, propriétaire, demeurant ville de Doué, agissant en sa qualité de maire de ladite ville, par M<sup>e</sup> Marie-Julie-Alphonsine Bouet, célibataire, majeure, sans profession, demeurant à Doué, quartier de la Chapelle.

D'un terrain situé en bordure, au chemin de communication numéro 19, de Gennes à Argenton-le-Château, ledit terrain d'une contenance de soixante-cinq mètres quarante-cinq décimètres, à prendre dans un plus grand terrain, appartenant à ladite demoiselle, composant ensemble les attributions se trouvant sur ledit terrain.

Cette vente a été consentie et acceptée, moyennant une somme principale de dix-neuf cents francs, outre diverses charges et conditions.

Avec déclaration de M. le procureur de la République que les anciens propriétaires antérieurs à M<sup>e</sup> Bouet étaient : son père, M. Renis Bouet, décédé à Doué, duquel elle était seule et unique héritière, ledit M<sup>e</sup> Bouet

l'ayant recueilli dans les successions de ses père et mère, dont il était héritier pour partie, par suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un partage, il y a environ quarante ans ;

Avec déclaration encore à M. le procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus de l'acquéreur, il faisait la présente publication, conformément à la loi ;

Avec sommation enfin à M. le procureur de la République d'avoir à requérir telles inscriptions qu'il jugera utiles pour cause d'hypothèques légales, dans le délai de deux mois, après quoi il n'y serait plus reçu.

L'avoué de l'acquéreur,  
(594) Signé : V. LE RAY.

Les marchands et fournisseurs sont prévenus qu'ils ne doivent point vendre à crédit à la femme Brégnolle, Auguste, née Tessié, du Doreur, commune de La Breille.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

Rue de Bordeaux, n° 24 et 26, dépendant de la succession de M. Aubert. S'adresser audit notaire. (581)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

**LE MOULIN**

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

**OFFICE D'HUISSIER A CÉDER DE SUITE.**

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M<sup>e</sup> CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

**A VENDRE**

UN BILLARD et UN PIANO nouvellement réparé. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier-audencier à Saumur.

**VENTE**

AUX enchères publiques.

Après faillite,

D'UNE GRANDE QUANTITÉ

de

**MARCHANDISES D'ÉPICERIE**

Le SAMEDI 24 septembre 1881, à une heure de l'après-midi, à Saumur, dans une maison, place de la Bilange.

Il sera vendu :

Sucre, café, thé, chocolat, chicorée, vins fins français et étrangers, cognac, rhum, grande quantité de liqueurs assorties.

250 paquets bougies, savon blanc, savon de Marseille, chandelles, huile à brûler, huile d'olive premier choix.

Riz, tapioca, vermicelle, semoules et autres pâtes d'Italie.

Grande quantité de conserves alimentaires de toutes sortes.

Confitures assorties, amandes, noisettes, raisin, malaga, croquants, biscuits, bonbons anglais, fruits confits et glacés, fruits secs, gâteaux anglais, pastilles de réglisse, réglisses.

300 flacons tomates, moutarde en pots et en boîtes, boules Rozière, panamine Rozière, extrait Liébig, sel et poivre, haricots, pois cassés.

Neuf tonnes morues, fûts vides, balances, bascules, sacs en papier, papiers à emballage.

Et grande quantité d'autres objets et marchandises.

Le tout dépendant de la faillite du sieur Alfred Lepellier, marchand épiciers, demeurant à Saumur, place de la Bilange, et à la requête de M. Doussain, syndic de la faillite.

Au comptant, plus 5/0 applicables aux frais.

NOTA. — Les frais de régie seront à la charge de la vente. (595)

**A VENDRE**

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers en chêne. S'adresser à M. A. MORICET, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UNE BONNE VIGNE**

Située au Vau-Langlais, commune de Bagnaux.

Contenant 27 ares 50 centiares. On vendra ladite vigne avec sa récolte.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchar.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

AVEC GRAND EMPLACEMENT

Située au Pont-Fouchar, autrefois occupée par M<sup>me</sup> veuve Besnard.

S'adresser également à M. TAVEAU.

**A VENDRE**

Grande quantité de BEAUX FUTS Anjou, et beaux cercles, busserie d'Angers.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (542)

**A VENDRE**

D'OCCASION.

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, Agé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UNE BONNE CHEVRE LAITIÈRE**

S'adresser au sacristain de la Visitation.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GIANBUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes.

Conditions avantageuses. (543)

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

La MAISON DUTELL demande un employé pour la mercerie.

**BLANC ET NOUVEAUTÉS**

MEXME FRÈRES

6, rue Saint-Jean, Saumur.

On demande un apprenti.

**J.-A. FRESCO**

Chirurgien-Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Bagnaud, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenoir. (495)



Incroyable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgène. Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgène, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ont ordonné aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette. (En faire usage quotidiennement) SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE. Entrepôt Général : 26, rue Bergère, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur souscrit.